



Reprise d'entreprise (cabane à "frites" saisonnière)

Par **gilouzze**, le **02/01/2008** à **21:16**

Bonjour,

Je souhaite reprendre une entreprise.

Je n'ai pas de quoi acheter les parts nécessaires pour m'associer à moins que je puisse me faire attribuer des options(par qui?).

L'entreprise est une cabane fixe sur la plage proposant de la restauration rapide ainsi que glaces, gauffres, crêpes, etc...en période estivale (d'avril à septembre)

Le propriétaire connaissant ma situation est prêt à attendre 2 à 3 ans que je passerais dans la cabane le temps que je me compose un capital et de l'expérience, du moins suffisamment pour pouvoir emprunter en ayant un apports suffisant.

Ma question est: A quel statut dois-je me faire embaucher durant ces 2 à 3 années?? En sachant pertinemment que je m'y investierais 24h/24(toute la journée, achats, fournisseurs, comptes, surveillance la nuit, etc.)

Un simple SMIC ne serait pas déçant et ne me permettrait pas de capitaliser à savoir que je gagne 1300 euros par mois en tant que cuisinier en CDI.

Je ne peux également pas me permettre de me faire payer au noir le reste manquant puisque je ne pourrais pas m'en servir au grand jour...

Je souhaite officialiser cette situation (prix de vente, exclusivité de vente, statut en attendant d'acheter..),faut-il que nous nous rendions chez un notaire??? Est ce que cela coûte cher???

Je suis perdu je dois dire. Merci d'avance.